

Indicateurs de la bourse d'Alger

DZAIRINDEX (Base=1000)	Clôture	Variation		Clôture précédente
		En valeur	%	
Base au 03 janvier 2008	3 611,45	0,00	0,00	3 611,45

Capitalisation boursière DA	525 903 231 570
Encours global des obligations DA	-
Encours global des OAT DA	1 192 311 000 000

Activité globale

Activités	Volume transigé	Valeur transigée	Nombre de transactions
Marché de titres de capital	244	531 920	5
Marché de titres de créance	-	-	-
Marché des OPC	-	-	-
Marché des IP	-	-	-
Marché des valeurs du Trésor	2 000	1 823 700 000	1
Droits	-	-	-
Transactions de bloc	-	-	-

Compartiment Principal: 10/09/2024

Titre	Cours A	Cours V	Clôture	Volume	Valeur	Nbre Trans.	Cours précéd.	Variation%	Dernier dividende	
									Montant	Date
ALL	430,00	439	NC	-	-	-	430	-	35,00	31/08/2023
AUR		400	NC	-	-	-	405	-	30,00	01/07/2019
BIO			2180	244	531 920	5	2 180	-	180,00	02/09/2024
CPA		2 290	NC	-	-	-	2 290	-	125,00	01/08/2024
SAI		405	NC	-	-	-	450	-	10,00	04/08/2022

Compartiment Croissance : 10/09/2024

Titre	Cours A	Cours V	Clôture	Volume	Valeur	Nbre Trans.	Cours précéd.	Variation%	Dernier dividende	
									Montant	Date
AOM		292	NC	-	-	-	292	-	2,60	25/07/2023

Marché des valeurs du Trésor: 03/09/2024

Titre	Code ISIN	Clôture %	Volume	Valeur	Nbre Trans.	Cours précéd.%	Variation%	Coupon d'intérêt	
								C.C %	Dernier détachement
O150739	DZ0000700686	91,185	2 000	1 823 700 000	1	87,224	3,961	0,66	28/07/2024

AVIS N° 41/24

SEANCE DU	10/09/2024
INTITULE	PORTANT CALENDRIER DES DIVIDENDES DU TITRE ALLIANCE ASSURANCES
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL

Article 1 :

Il est rappelé aux Intermédiaires en Opérations de Bourse que les différentes dates ci-dessous composent le calendrier des dividendes de l'exercice 2023:

1. **Date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires:**
jeudi 06 Juin 2024.
2. **Montant du dividende par action à distribuer au titre de l'exercice 2023:** 30,00 DA.
3. **Date de mise en paiement du dividende :** jeudi 12 septembre 2024.
4. **Date de cotation Ex-dividende :** jeudi 12 septembre 2024.

Article 2 :

La SGBV se charge de réunir les conditions d'une cotation ex-dividende régulière, en opérant la déduction du montant du dividende du cours de référence et procède à la purge du carnet d'ordres central et ce conformément à l'article 28 et 36 de la décision n° 02 du 22 Mars 1998 portant règles de gestion des séances de négociation à la Bourse des Valeurs, modifiée et complétée.